

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2018

**DELIBERATION N° 123/06/2018 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Francis LABRUYERE, Thierry VIALLO.

Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2017, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2017, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Transports Urbains du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section d'investissement :

En recettes :

Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire 2017 d'exploitation de 6 000€

En dépenses :

Elles concernent l'inscription du déficit d'investissement 2017 de 6 000€

Au final, le Budget Supplémentaire 2018 Annexe des Transports Urbains présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE TRANSPORTS URBAINS 2018

E/I	R/O	DEPENSE		RECETTE	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
EXPLOITATION		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>	0,00	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>	0,00
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>	0,00	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>	0,00
	REPORTS	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>	0,00	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>	0,00
		TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	0,00	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	0,00

E/I	R/O	DEPENSE		RECETTE	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
INVESTISSEMENT				10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 000,00
	REEL	<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>	0,00	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>	6 000,00
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>	0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>	0,00
	REPORTS	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>	6 000,00	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>	0,00
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 000,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 000,00

TOTAL DEPENSES	6 000,00	TOTAL RECETTES	6 000,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le Budget Annexe Transports Urbains 2018 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	350 000,00	6 000,00	356 000,00
Exploitation	5 690 000,00	0,00	5 690 000,00
Total	6 040 000,00	6 000,00	6 046 000,00

Vu la délibération n° 262 du 21 décembre 2017, portant « Exercice 2018 – Budget Primitif Annexe Transports Urbains »,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2018 – Budget Annexe Transports Urbains, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2018 – Budget Annexe Transports Urbains, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 44 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

De sa publication le : **05 JUIL. 2018**

et/ou notification le : **05 JUIL. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

